



Expulsion de mon logement : 3 questions

Par **colette123**, le **08/03/2009** à **12:25**

Bonjour !

Je suis sous le coup d'une expulsion de mon logement suite à des impayés de crédit.

Le concours de la force publique a été accordée. Je dois contacter l'huissier mardi matin qui par, courrier, m'a dit "souhaiter mettre en place un mode opératoire le moins préjudiciable" pour moi. L'expulsion peut prendre effet à partir du 16 mars.

Je vais aller vivre chez mon ami, mais chez lui c'est très petit et j'ai beaucoup d'affaires et de meubles : j'aimerais un délai de quelques semaines (car je ne peux prendre de congés avant) pour m'organiser. J'ai fait une demande de devis auprès d'un garde meubles.

Pensez vous que l'huissier peut m'accorder un délai ?

Autre chose : avant d'accorder le concours de la force publique, la préfecture a avisé par courrier ma hiérarchie de ma situation, en leur demandant de me dire de partir de moi même ! Heureusement mes supérieurs ont très bien pris la chose, très humainement et m'ont garanti leur discrétion vis à vis de mes collègues. Mais c'est très humiliant et qui plus est, inutile cette démarche !

La préfecture en avait-elle le droit, alors qu'elle m'avisait moi même également du déroulement de ma situation ?

C'est sur le net que j'ai vu que je pouvais encore faire appel au juge d'exécution. Personne ne me l'avait dit. Est-ce que j'ai une chance que ça aboutisse ?

Merci !